



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2009.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer, pour l'exercice 2009, les aides, contingents, participations et subventions détaillés dans le tableau ci-après.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 01 AVR. 2009

Affiché le 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

	Montants en euros
Service d'Incendie	4 732 605,00
Contributions aux organismes de regroupement	
Syndicat Mixte pour le Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel	2 979 919,00
Syndicat Mixte du Bas Adour	12 102,00
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Bayonne	4 034 082,00
Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elaboration et le suivi du S.C.O.T. de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes	112 026,00
Syndicat Mixte du Contrat de Rivière des Nives	166 389,00
Syndicat Mixte de la Technopole Izarbel Côte Basque	113 063,00
Syndicat Mixte pour l'aménagement du Centre Européen de Fret	93 182,00
Syndicat Mixte Kosta Garbia	30 000,00
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Ametzondo	37 500,00
Syndicat Mixte de la Nive Maritime	20 662,00
Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne	324 000,00
Syndicat Mixte Bil Ta Garbi	7 670 364,00
Total	15 593 289,00
Autres contributions obligatoires	
Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque	50 000,00
Subvention d'équilibre	
Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis	353 300,00
Subventions de fonctionnement aux organismes publics	
Anglet et Biarritz - dotation touristique	788 907,00
Anglet et Biarritz - déchets flottants	55 000,00
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Biarritz Anglet Bayonne	150 000,00
Syndicat Intercommunal pour le Soutien de la Culture Basque	16 860,00
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - Fonds Social Energie / Fonds Social Logement	74 790,00
Chambre de Commerce et d'Industrie - déchets flottants	9 760,00
Université de Pau et des Pays de l'Adour - fonctionnement	100 000,00
ESTIA - fonctionnement	100 000,00
ESTIA - incubateur régional	30 000,00
IUP Victor Segalen	22 000,00
GIP DSU	323 957,00
GIP DSU - PLIE	60 866,00
GIP Maison de l'Emploi	96 134,00
Offices publics de logements sociaux - enlèvement des objets encombrants	60 000,00
Total	1 888 274,00
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	
Comité d'Action Sociale	6 660,00
Caisse de retraite des pompiers volontaires	18 000,00
Association Départementale pour l'Information sur le Logement des Pyrénées-Atlantiques	17 987,00
Foyer des Jeunes Travailleurs	234 107,00
Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque	205 134,00
Agence d'Urbanisme	295 000,00
Agence d'Urbanisme - mise à jour Livre Blanc de l'Eurocité Basque	60 000,00
Association Prisac Adour	1 700,00
Association Bulza	7 500,00

Agence Pays Basque des N.T.I.C.	205 000,00
Centre de Management Europe Amérique Latine	50 000,00
Office de Commerce de Bayonne	20 000,00
Euro-Institut	40 000,00
Conseil des Elus du Pays Basque	16 804,00
Total	1 177 892,00
Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	
Agence Pays Basque des N.T.I.C. (programme d'actions collectives TIC)	20 000,00
Fonds de concours / Subventions d'équipement (hors restes à réaliser)	
Bayonne - place du Marquisat	44 900,00
Bayonne - quai Resplandy	400 000,00
Bayonne - restaurant universitaire du Petit Bayonne	450 000,00
Bayonne - bibliothèque universitaire	500 000,00
Bayonne - complexe aquatique des Hauts de Sainte Croix	950 000,00
Bayonne - terrains de sports universitaires de La Floride	200 000,00
Anglet - aménagement du littoral	300 000,00
Anglet - salle culturelle de Quintaou	200 000,00
Anglet - patinoire	200 000,00
Anglet - place de la Bécasse	200 000,00
Biarritz - cité de l'océan et du surf	550 050,00
Biarritz - agrandissement du Musée de la Mer	1 600 000,00
Syndicat Mixte des transports en commun de l'agglomération de Bayonne - signalisation prioritaire	30 000,00
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques – R.N. 10	607 000,00
Conseil Régional d'Aquitaine – Ligne à Grande Vitesse études « GPSO »	51 000,00
C.R.O.U.S. – restaurant universitaire Montauray	200 000,00
Chambre des Métiers – pôle territorial de formation	300 000,00
Organismes publics – aides au logement	2 041 736,00
Personnes de droit privé – aides au logement	130 000,00
Société Nationale de Sauvetage en Mer – rénovation canot de sauvetage	25 000,00
Budget annexe Zones d'activités – subvention d'équilibre de clôture de zones	31 700,00
Total	9 011 386,00

En ce qui concerne les aides au logement, la subvention de 2 041 736 € en faveur des organismes publics, inclut une somme de 641 736 € correspondant à la part de financement de l'Etat, dont la compétence en la matière est déléguée depuis 2006 à la Communauté.

Pour l'exercice 2009, il est proposé d'ouvrir au profit du Bureau une enveloppe de 213 400 €, décomposée comme suit :

- 86 400 € pour l'attribution d'allocations de recherche à l'Estia et à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- 127 000 € afin de répondre aux demandes ponctuelles de subventions et de participations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ